

**DÉLIBÉRATION N° 24/06-02
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU MERCREDI 28 AOÛT 2024**

OBJET : AMBITION PLANÈTE – 3^{ème} EDITION : PARTICIPATION DU SIDÉLEC RÉUNION

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, et le **MERCREDI 28 AOÛT à 11h00**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en sixième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **19 août 2024**. Clôture de la séance à **12h17**.

La séance a été ouverte par le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Stéphan DIJOUX qui a assuré la Présidence de la séance pour les points inscrits à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Stéphan DIJOUX, 1^{er} Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Yolain OLIVATE, 4^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Mathieu HOARAU, 5^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé / M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Aviron / M. HIPPOLYTE Henry, Délégué titulaire de la Commune du Port / M. DORO Joan, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile / M André M'VOULAMA Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Marie / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Éric AH HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon.

ÉTAIENT REPRESENTÉS :

NÉANT.

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE :

M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins, à partir du rapport n°3 à l'ordre du jour.

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE :

NÉANT.

ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS :

M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion / M. Éric DELORME, 2^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de Cilaos / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Trois Bassins / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe / M. Dominique PANAMBALOM, Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Rose.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

SECRÉTARIAT DE SÉANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Comité Syndical. M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le 1^{er} Vice-Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents est de 13 sur 24.

**DÉLIBÉRATION N° 24/06-02
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU MERCREDI 28 AOÛT 2024**

OBJET : AMBITION PLANÈTE – 3^{ème} EDITION : PARTICIPATION DU SIDÉLEC RÉUNION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDELEC REUNION ;

Vu les Statuts du SIDELEC REUNION ;

Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020, relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDÉLEC Réunion ;

Vu la délibération n° 24/01-05 du Comité Syndical en date du 12 janvier 2024, relative au vote du Budget Primitif 2024 du SIDELEC Réunion.

1) Exposé des motifs

Comme tous les ans depuis 2021, le SIDÉLEC Réunion s'associe pleinement à l'évènement « Ambition Planète. Cette manifestation internationale, soutenue par différents partenaires, est portée par la Nordev.

« Ambition Planète » se tiendra du 7 au 8 novembre 2024 au Parc des Expositions et des Congrès à Saint-Denis. Les partenariats identifiés : Région Réunion, Conseil Départemental, Cinor, Académie de la Réunion et des acteurs du monde économique.

Concrètement, « Ambition Planète » a pour objectif d'inscrire l'océan Indien dans une dynamique collaborative visant à accentuer le développement d'un mode de consommation plus respectueux de la planète.

Cette année, il s'agit d'une part de poursuivre les actions engagées lors des deux premières éditions, d'autre part d'amplifier la participation citoyenne et enfin de maintenir l'ouverture de la Réunion aux îles voisines.

Le SIDÉLEC Réunion, acteur de la Gouvernance Énergie locale, souhaite continuer à s'inscrire dans cette dynamique globale. En effet, « Ambition Planète », est une nouvelle occasion pour se mobiliser en faveur de la Transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

À la veille de la COP 29, cette initiative ouvre un espace pour délivrer une parole des îles de l'Océan Indien au monde. Pour rappel, la COP 29 se tiendra du 11 au 22 novembre 2024 en Azerbaïdjan.

2) Les objectifs du congrès

« Ambition planète » se veut être une plateforme pour l'engagement et le renforcement des échanges. Les objectifs se déclinent comme suit : Susciter et présenter les initiatives locales et de l'Océan Indien en matière de développement durable ; faire le point sur l'état d'avancement des engagements pris en 2023 ; encourager de nouveaux engagements ; renforcer l'implication des citoyens et des acteurs régionaux ; favoriser les échanges et les connaissances et impliquer les jeunes de La Réunion et de l'Océan Indien.

- Organisation du Congrès et ateliers :

Pour cette édition, toutes les tables rondes, ateliers et nouveaux espaces d'intervention seront regroupés avec le Village des Exposants. Tirant les enseignements des précédentes éditions, cette nouvelle configuration permettra une meilleure synergie entre les acteurs à travers deux espaces d'intervention.

A) Le « Coin des Invités » : Dédié aux invités de la région Réunion et de l'Océan Indien ainsi qu'à l'expert invité pour permettre un espace d'expression propice au partage pour les territoires sur les perspectives liées à la transition écologique.

B) Rond Kozé : Un espace ouvert au public spécialement conçu pour présenter et discuter des projets actuels et futur en matière de transition écologique.

Le « Village expo » sera pour sa part décliné sous le prisme des Objectifs du Développement Durable qui est un ensemble de 17 objectifs définis par les Nations Unies en 2015 pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous d'ici 2030.

Ces objectifs couvrent pour une large part les défis mondiaux comme une éducation de qualité, la lutte contre le changement climatique, la promotion de l'égalité des sexes, la protection de la vie terrestre et marine

De plus, 4 ateliers seront conduits sur les thématiques suivantes :

- Ville Durable – Villes et communautés durables
- Gestion de l'eau – eau propre et assainissement
- Climat / Risques naturels & biodiversité
- Économie sociale et solidaire

Enfin, « Ambition Planète 2024 » accueillera également le « *Climate Show* ». Pour information, le « *Climate Show* » est une aventure interactive innovante pour explorer les défis et les solutions liées au changement climatique. Selon les éléments transmis par les organisateurs, « bien plus qu'un spectacle, c'est une expérience collective mêlant théâtre, cinéma, et happening interactif, pour tous les jeunes des îles de l'océan indien ».

Pour sa part, le SIDÉLEC Réunion sera invité à coanimer un atelier et présentera ces dispositifs en matière de développement durable, de transition écologique et énergétique.

3) Les engagements du SIDÉLEC Réunion en 2023

Point d'étape : Cette nouvelle édition permettra de faire un bilan des actions ci-dessous :

- Maintenir la « Marche Réunionnaise pour le Climat & la Biodiversité »
- Investir pour la rénovation de 2592 points lumineux supplémentaires
- Poursuivre le programme « Mafate Village solaire » - Production & MDE
- Promouvoir la production d'énergie renouvelable par la création d'une SEM
- Finaliser notre partenariat avec les intercommunalités
- Participer à la 3ème édition de « Ambition Planète »

• Participation du SIDÉLEC Réunion : 15 000 €.

Le SIDÉLEC profitera de cette vitrine pour informer le public et les acteurs professionnels sur ces missions et champs de compétences : Mafate Village solaire ; les Générateurs ; Électrification rurale ; Solaire thermique ; IRSVE.

4) Conclusion

Face aux événements climatiques extrêmes qui seront de plus en plus fréquents et violents, nous devons tendre vers un modèle décarboné qui passe par une nécessaire transition énergétique. Cela d'autant plus que le programme européen *Copernicus* souligne dans son bulletin mensuel que le mois de juillet 2024 a été le deuxième plus chaud dans le monde depuis le début des mesures.

Aussi, comme il a été rappelé, « Ambition Planète », est une nouvelle occasion pour se mobiliser en faveur de la Transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. À la veille de la COP 29, cette initiative ouvre un espace pour délivrer une parole des îles de l'Océan Indien au monde.

Pour répondre à nos défis, nous devons disposer d'un réseau électrique fiable, sécurisé et flexible pour assurer la continuité du service public d'électricité pour tous, partout et tout le temps.

L'évènement Ambition Planète offre en conséquence un espace pour mobiliser les acteurs sur l'objectif de réévaluer la dotation du Compte d'Affectation Spécial pour le Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
LE COMITÉ SYNDICAL

- **ARTICLE 1 : Approuve** la participation du SIDÉLEC Réunion à l'évènement nommé « Ambition Planète – 3^{ème} édition » ;
- **ARTICLE 2 : Autorise** le versement de la somme de 15 000 €, au titre de la participation du SIDÉLEC Réunion à cet évènement ;
- **ARTICLE 3 : Charge** Monsieur le 1^{er} Vice-Président du SIDÉLEC Réunion et son Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le 1^{er} Vice-Président du SIDÉLEC REUNION
Monsieur Stéphano DIJOUX

